



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2015-2016**, tenue le vendredi 29 janvier 2016 à 10 h en la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau, 300, boulevard De Maisonneuve Est.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des procès-verbaux de la 2^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 30 novembre 2015
 4. Informations
 5. État de la négociation et moyens de pression
 6. Grève du SÉTUE et ses conséquences
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Jean-François Hamel, appuyée par, Chantal Aurousseau, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Yvon Fauvel, appuyée par de Alain Voizard, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption du procès-verbal de la 2^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 30 novembre 2015

Sur proposition de Mario Houde, appuyée par Mario Bédard, le procès-verbal de la 2^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2015-2016, tenue le 30 novembre 2015 est adopté sans modification.

4. Informations

La parole est donnée à la présidente, Michèle Nevert, qui informe l'Assemblée générale qu'à la suite du départ à la retraite du 2^e vice-président, Pierre Lebuis, le 31 décembre 2015, le Conseil syndical a élu Henriette Bilodeau à la 2^e vice-présidence, lors de sa réunion du 21 janvier 2016. Pierre Lebuis poursuivra son mandat à titre de membre du Comité de négociation.

La présidente invite l'Assemblée générale à remercier Marie-Cécile Guillot, directrice de l'École de langue, et Michel Leclerc, attaché d'administration du SPUQ, pour l'organisation de la soirée de Noël 2015 ainsi que le professeur Jean-Hugues Roy de l'École des médias qui a joué le rôle de disque-jockey lors de cette soirée.

Le concours pour l'octroi des 21 bourses du SPUQ, d'une valeur totale de 40 000\$ se termine le 17 février 2016. Chacun, chacune est invité à diffuser la nouvelle auprès des étudiantes et étudiants.

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

5. État de la négociation et moyens de pression

La parole est donnée au 1^{er} vice-président, Michel Laporte, qui invite Pierre Lebuis et Catherine Gosselin, membres du Comité de négociation à rejoindre le Comité exécutif sur l'estrade. Il rappelle à l'Assemblée générale que, le 17 novembre 2015, la direction de l'UQAM a demandé au Ministère du Travail de nommer un conciliateur.

La conciliation a débuté le 25 novembre dans les locaux de la « Direction Conciliation-médiation du ministère du Travail ». Elle a été suivie d'une rencontre à l'UQAM le 9 décembre en l'absence de la conciliatrice, madame Létourneau, pour valider le document sur quatre colonnes qui vous avait été remis dans sa version papier lors de la réunion de l'Assemblée générale du 6 novembre et qui est disponible, amendé, sur le site du SPUQ.

Cette première rencontre a permis de définir le cadre énonciatif dans lequel se dérouleraient nos rencontres. Mme Létourneau nous a indiqué qu'elle n'était pas une arbitre et que ses interventions viseraient à faire cheminer les parties afin de favoriser des rapprochements.

Au cours de cette journée, le syndicat et la direction ont été rencontrés individuellement. Le comité syndical a expliqué à la conciliatrice ce qui constituait la spécificité du fonctionnement universitaire, et plus particulièrement de l'UQAM.

La porte-parole de l'UQAM ne nous a pas contredits, mais, tout en reconnaissant notre histoire, elle a vite dévié sur l'importance de gérer un budget sans déficit.

La deuxième rencontre s'est tenue le 17 décembre. La matinée a servi à trouver un thème de départ. La conciliatrice nous ayant conseillé de choisir une question n'ayant pas encore été discutée et sans incidence financière. Nous avons convenu de parler de l'organisation et du fonctionnement de l'Université.

L'après-midi nous a servi à présenter les principes démocratiques et collégiaux qui ont permis à l'UQAM de se développer en enseignement et en recherche-crédation tant sur le plan national qu'international. Nous avons expliqué que les conventions collectives précédentes avaient toutes été négociées dans la reconnaissance de cette culture que rejette d'un bloc le projet actuel de l'Université.

Constatant l'importance de la gestion participative dans le fonctionnement organisationnel de l'Université, la conciliatrice a suggéré que la séance du lendemain débute par la place des doyennes, doyens dans la convention collective. Elle a demandé aux représentants de l'Université d'apporter une proposition relativement au projet syndical.

La séance du 18 décembre a porté essentiellement sur le dépôt de la proposition de la direction sur la fonction de doyenne, doyen lequel confirmait sa position initiale de retrait de la convention de l'article 30 ainsi que des annexes D et E.

Le comité syndical a du rappeler qu'il avait été convenu en 2009 d'inclure dans la convention collective les dispositions relatives au rôle, responsabilité et pouvoir des doyennes, doyens ainsi que leur mode de nomination nonobstant leur retrait éventuel de l'Unité d'accréditation.

La séance s'est terminée par une demande de la conciliatrice aux représentants de la direction de revoir leur proposition déposée le matin à la lumière des échanges de la journée.

Le 14 janvier 2016 s'est tenue la quatrième rencontre. Les porte-parole de l'administration ont déposé une nouvelle proposition intégrant des éléments de l'article 30 ainsi que des annexes D et E sur la procédure de désignation des doyennes, doyens et référant la description de leur responsabilité à la politique 48 (facultaire institutionnel).

Après avoir pris acte du progrès modeste représenté par le dépôt de l'administration, nous avons demandé de poursuivre avec les autres composantes de ce bloc, c'est-à-dire les responsabilités des unités de programme, des directions de département et des vice-doyennes, vice-doyens.

À la cinquième rencontre tenue hier le 28 janvier 2016, nous avons déposé une contreproposition globale en acceptant trois demandes substantielles de la part de l'Université : le retrait des doyennes, doyens de l'unité d'accréditation, des mandats de cinq ans renouvelables avec la possibilité de revenir dans son département d'origine après dix ans et le droit à un sabbatique. Toutes ces demandes étaient celles de Robert Proulx lorsqu'il était vice-recteur à la Vie académique lors des rencontres du comité sur le rôle et responsabilités des doyennes, doyens en échange desquelles il acceptait que la définition du rôle et des responsabilités de la doyenne, du doyen demeure dans la convention.

En contrepartie de notre acceptation nous avons demandé que soit maintenu dans la convention la description du rôle des doyennes, doyens ainsi que le maintien de la description des principales responsabilités des comités de programmes (1^{er} et 2^e cycle). L'ajout aux fonctions départementales de décider des ressources nécessaires au bon fonctionnement du département. Nous avons accepté la demande de la direction d'ajouter le mot « permanent » dans la définition de la directrice, du directeur de département et nous l'avons ajouté pour les directrices, directeurs d'unité de programme et les vice-doyennes, vice-doyens. Nous avons demandé d'inscrire dans la convention que l'Université ne peut modifier ou ajouter des tâches ou des responsabilités à une fonction actuellement comprise dans l'unité de négociation afin de l'en exclure. Le maintien dans la convention de l'article portant sur le Conseil d'administration, la Commission des études, ainsi que l'octroi d'un dégrèvement annuel pour les membres professoraux de la Commission des études.

Les trois dernières rencontres se tiendront les 4,10 et 18 février. Il n'est pas exclu que d'autres dates soient ajoutées.

Alain Brouillard ajoute que, dans la proposition globale sur la gestion participative présentée par le SPUQ, il est précisé que la doyenne, le doyen n'est pas la supérieure ou le supérieur immédiat des membres du corps professoral et que son mandat est de porter les décisions du Conseil académique facultaire. Il est aussi spécifié que, pour ces raisons, la doyenne, le doyen ne peut pas négocier les conditions de travail des professeures, professeurs et des maîtres de langue.

La présidente prend la parole et constate un mélange d'attentisme et de dépit parmi les membres du corps professoral. Le SPUQ a accepté de donner la chance à la conciliation, bien que plusieurs se soient demandé si la manœuvre de l'administration de l'UQAM ne viserait pas uniquement à prolonger la négociation jusqu'aux calendes grecques. Il s'avère toutefois

que le poids d'une Assemblée générale déterminée peut infléchir et accélérer le processus. Nous n'arrivons pas avec une résolution qui va soulever les foules, mais il faut bien prendre conscience que viendra bientôt un moment où il faudra se mettre debout.

Nous savons que plusieurs membres de la direction misent sur le fait que le renouvellement du corps professoral au cours des dernières années jouerait en leur faveur, car les nouvelles et nouveaux professeurs ne sont pas informés de l'histoire récente et des enjeux de la négociation actuelle. Il faut donc rappeler que, lors du parachèvement de la facultarisation, le Conseil d'administration a pris une résolution établissant qu'il y avait des éléments à négocier, dont le statut et les rôles des doyennes, doyens, des vice-doyennes, vice-doyens ainsi que la composition et le fonctionnement de la Commission des études. Ce qui avait été réglé sur un plan politique par un vote de l'Assemblée générale en faveur du maintien des doyennes et doyens dans l'unité d'accréditation a été tranché autrement par la justice par leur retrait de l'unité d'accréditation. Mais cette décision judiciaire ne réglait pas la question de leur rôle et responsabilités. Alors que les directions se sont succédé et que ces questions n'ont pas été réglées, on constate une modification du fonctionnement de l'Université qui se manifeste par une transformation des pouvoirs, une inégalité des modes de gestion d'une faculté et une culture du secret. Ainsi s'est installé depuis un certain nombre d'années un système de privilèges, qui est à l'opposé de ce qui devrait être. On négocie ici et là des situations particulières. Comment peut-on comprendre que certains directeurs ou directrices de département obtiennent des compensations monétaires pour poursuivre leurs travaux de recherche-crédation pendant leur mandat de direction? Pourquoi certains départements qui avaient créé depuis des années des postes d'adjoints à la direction se voient-ils désormais refuser d'utiliser leurs ressources pour les créer et les financer alors que c'est possible dans d'autres départements? Comment se fait-il que certains puissent obtenir des dégrèvements discrétionnaires et d'autres non? Il est peut-être nécessaire que des vice-doyennes, vice-doyens reçoivent trois dégrèvements plutôt que deux tel qu'inscrit dans la convention collective, mais pourquoi ça ne se sait pas? Pourquoi eux peuvent en bénéficier alors que des directrices, directeurs de programmes se voient refuser un dégrèvement pour mener à bien une évaluation ou une modification de programmes? Il y a donc quelque part un problème de fonctionnement, puisqu'on constate la possibilité de contourner la convention collective. Pourquoi? Parce qu'il y a des éléments qui n'y sont pas suffisamment précisés ou qui n'y sont pas mentionnés. Ce sont l'Assemblée générale et la convention collective qui peuvent clarifier les modes de fonctionnement.

Ces informations sont apportées parce que, lors de consultations récentes avec des groupes de professeures, professeurs et de rencontres avec les assemblées départementales, plusieurs ont demandé si on s'en sortirait avec le *statu quo*. La réponse est non, d'abord parce qu'on n'est plus au *statu quo* depuis longtemps au niveau même du fonctionnement de l'université. D'autres ont demandé si le projet de convention collective défendu par le Comité de négociation était légitime. La réponse est bien sûr oui, car ce projet a été discuté non seulement dans les instances syndicales, mais aussi dans des dizaines de réunions avec des groupes de professeurs (nouvelles et nouveaux professeurs, groupes de femmes, directions de département, de premier cycle et de cycles supérieurs) et dans des rencontres thématiques portant sur la recherche et la création, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée où on a constaté l'épuisement du corps professoral. Il en est ressorti un consensus énorme sur la nécessité de poursuivre l'embauche de professeures, professeurs, car, pour relever les défis présentés par l'augmentation de la population étudiante, la multiplication des tâches administratives et l'augmentation des

exigences en matière de recherche et de création, nous devons être plus nombreuses et nombreux et partager les tâches. En réponse, on nous a dit au cours des derniers mois qu'il y avait une diminution catastrophique de la population étudiante. Oui, il y a eu une diminution dans certains programmes, mais pas dans tous. Cependant, comme il y a eu une augmentation de 24 % de la population étudiante depuis 2009, notre ratio prof-étudiants est quasiment le même qu'en 2009. En fait, la situation actuelle ressemble beaucoup à celle de 2009, car nous nous inquiétons encore de l'avenir de notre université. Confrontés à un nombre insuffisant de professeurs, nous nous demandons si nous serons en mesure de maintenir le statut de cette université comme université d'études supérieures, de recherche et de création. Nous constatons d'ailleurs dans les médias un plaisir morbide à prendre l'UQAM comme bouc-émissaire pour la dénigrer systématiquement. Nous pensons qu'il est important de redresser cette image négative. C'est pourquoi nous avons demandé à des membres du corps professoral de dire devant la caméra pourquoi elles, ils ont choisi l'UQAM, et de témoigner de l'excellence de l'enseignement et des recherches, ainsi que de la qualité des étudiants. La grève du SÉTUE retarde cependant le montage de cette production vidéo. Nous tenons à remercier ceux et celles qui ont participé : Pierre Lebus (science des religions), Martine Beaulne (théâtre), Magda Fusaro (management et technologie), Marcos Ancelovici (sociologie), Komlan Sedzro (finance), Sarah Jenna (chimie), Louise Laforest (informatique), Christophe Retenauer (mathématiques), Martine Delvaux (études littéraires), Michel Lacroix (études littéraires), Margot Ricard (École des médias) et Marie Beaulieu (danse). Nous vous invitons à nous contacter si vous désirez vous livrer à cet exercice qui consiste à dire devant la caméra pourquoi les étudiants doivent venir s'inscrire à l'UQAM dans leurs programmes. La présidente mentionne que le corps professoral va profiter de l'arrivée d'un nouveau ministre pour convoquer une conférence pour faire valoir les réalisations de l'UQAM et demander l'arrêt des compressions et un réinvestissement significatif dans le système universitaire québécois.

Ce que nous ne dirons pas aux médias, c'est la difficulté que nous avons à nous faire entendre par notre recteur, qui reporte son allocution devant la communauté depuis le mois de septembre. Visiblement, il ne veut pas répondre aux questions des membres de la communauté. Cette attitude affecte manifestement nos négociations. Les membres du Comité de négociation peuvent en témoigner, car ils n'ont aucune réponse quand ils demandent si la direction considère que les doyennes et doyens sont les supérieurs hiérarchiques des membres du corps professoral.

Le secrétaire général, Louis Martin, lit le projet de résolution.

16AG429 État de la négociation et convocation d'une Assemblée générale

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU le projet de convention collective du SPUQ voté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2014;
- ATTENDU que le projet de convention collective du SPUQ a été déposé le 11 juin 2014;
- ATTENDU la demande d'une conciliation faite au ministère du Travail par la direction de l'UQAM le 17 novembre 2015, et la nomination d'une conciliatrice, le 18 novembre 2015;
- ATTENDU le calendrier des séances de négociation établi le 25 novembre 2015 (17 et 18 décembre 2015; 14 et 28 janvier 2016; 4, 10, et 18 février 2016);

ATTENDU que la conciliation vise à convenir d'une entente de principe satisfaisante;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DEMANDE au Comité exécutif de convoquer une Assemblée générale extraordinaire au plus tard le lundi 22 février 2016 pour faire le point sur l'état d'avancement de la négociation et adopter, à défaut de progrès significatif ou d'une entente satisfaisante, des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

Après plusieurs interventions, le vote est demandé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(7 contre)
(0 abstention)

6. Grève du SÉTUE et ses conséquences

La parole est donnée au 1^{er} vice-président, Michel Laporte, qui porte à l'attention de l'Assemblée générale la résolution du Conseil syndical du 22 janvier 2015 qui est dans le dossier des participants, participantes.

Il informe l'Assemblée générale qu'il a pris contact avec le Service du personnel enseignant (SPE) pour demander un rendez-vous afin de discuter les demandes que cette résolution contient. La première réaction de la directrice du SPE, Josée Dumoulin, a été de demander s'il était possible d'attendre la prochaine réunion du Comité des relations de travail (CRT), prévu trois semaines plus tard. Rappelant que la situation perdurait depuis plusieurs semaines, le 1^{er} vice-président a réussi à obtenir une rencontre le lendemain. Accompagné de la 2^e vice-présidente, Henriette Bilodeau, il a rencontré Josée Dumoulin et Martine Sauvé, du Service des relations professionnelles, pour demander ce que la direction entendait faire des demandes du corps professoral. Madame Dumoulin a déclaré être bien sensible aux problèmes occasionnés et admis ne pas pouvoir tous les résoudre. Son problème, a-t-elle dit, consiste à discriminer les personnes qui n'effectuent pas les corrections en support au SÉTUE et celles qui n'ont effectivement pas le temps de corriger. Selon elle, les personnes qui sont à même de faire cette discrimination sont les directeurs et directrices de département. Le 1^{er} vice-président a répondu que ce n'était pas le rôle des directeurs et directrices de département, en tant que porte-parole de leur assemblée, de répercuter les demandes de la direction, et dans ce cas, de déterminer, à la manière d'un patron, qui mérite d'avoir une exemption parmi ses collègues. Outre ce problème non résolu, l'exigence de « prolongation d'une période indéterminée pour la remise des notes de la session d'automne 2015 » ne peut selon les représentantes de l'administration s'appliquer, si cette demande signifie d'attendre la fin de la grève du SÉTUE. Elles reconnaissent qu'il y a des cas qui justifient une prolongation de la période accordée pour la remise des notes et qu'aucune mesure disciplinaire ne sera envisagée si les problèmes sont réels. Concernant l'exigence que la direction demande aux organismes un délai supplémentaire exceptionnel pour l'utilisation des subventions et les rapports de recherche et de création, Madame Dumoulin a dit qu'elle consultera la vice-rectrice à la recherche. Quant aux compensations financières exigées, l'administration ne reconnaît pas le principe d'heures supplémentaires travaillées par le corps professoral. Le syndicat a fait valoir que le nombre d'heures accordées à des auxiliaires d'enseignement pour effectuer des tâches en support au corps professoral est normé et connu des départements. Ces considérations seront abordées à nouveau lors d'une rencontre ultérieure.

Lors de cette rencontre, Madame Sauvé a mentionné que les négociations entre la direction de l'UQAM et le SÉTUE ne vont pas bien, le conciliateur estimant d'ailleurs que les positions des deux parties sont irréconciliables. Le lendemain, Madame Sauvé a informé le SPUQ que l'administration de l'UQAM avait demandé au ministère du travail qu'un arbitre de différent soit nommé pour mettre fin au conflit. Selon l'administration, cette demande d'arbitrage serait recevable, car elle estime que l'on peut considérer la négociation avec le SÉTUE comme la négociation d'une première convention collective, car il y a eu des modifications à l'accréditation syndicale du SÉTUE depuis l'échéance de la dernière convention collective. Le droit à un arbitrage de différend s'applique uniquement lorsque la négociation d'une première convention collective achoppe. Ainsi, ce type de demande ne pourrait pas être faite pour régler notre négociation.

Le conseiller juridique de la CSN, Alain Brouillard, précise que l'arbitre de différend a le pouvoir d'ordonner le retour au travail immédiat des grévistes et de déterminer les conditions de travail des employés, employés. Si la demande de l'UQAM est acceptée par le ministère du Travail, le conflit pourrait être réglé assez rapidement.

En réponse à une question, le 1^{er} vice-président, Michel Laporte, informe l'Assemblée générale que, même si les Services à la vie étudiante voudraient que le corps professoral assure les services normalement donnés par le SÉTUE aux étudiants et étudiantes en situation de handicap, la directrice du SPE considère que les professeurs, professeures ne sont pas tenus d'exécuter ces tâches. Toutefois, les cadres peuvent être appelés à remplacer les membres du SÉTUE en grève dans certaines situations. Cependant, la grève a pour effet que tous les services ne peuvent être rendus.

RÉACTION DU SPUQ À LA GRÈVE DU SÉTUE ET SES CONSÉQUENCES

Proposition du Conseil syndical

ATTENDU la grève illimitée déclenchée par les employées, employés membres du SÉTUE le lundi 7 décembre 2015;

ATTENDU que les tâches exercées par les membres du SÉTUE sont indispensables au bon fonctionnement des activités de recherche, de création et d'enseignement de l'Université et qu'elles contribuent non seulement à la qualité de la formation de l'ensemble de la population étudiante et à son recrutement, mais aussi à l'excellence de la recherche et de la création et au rayonnement de notre université;

ATTENDU la requête déposée à la Commission des relations de travail par le SPUQ et le SCCUQ et le report aux 2 et 11 mars 2016 de l'audience sur l'ordonnance permanente visant à clarifier le rôle des professeures, professeurs, maitres de langue, et personnes chargées de cours par rapport à celui des auxiliaires d'enseignement, de recherche et de création;

ATTENDU la surcharge de travail impossible à assumer par les professeures, professeurs et maitres de langue dans la période de temps imposée par la direction;

ATTENDU l'impossibilité de mener les recherches et les projets de création subventionnés à l'intérieur des périodes fixées par les organismes subventionnaires ou lors des contrats établis;

- ATTENDU les résolutions des départements de Géographie, d'Histoire de l'art, de Mathématiques, de Science politique, de Sciences juridiques, de Sexologie et de l'École de travail social;
- ATTENDU les nombreuses lettres envoyées par les professeures, professeurs et maitres de langue au recteur, au vice-recteur à la Vie académique et à la vice-rectrice à la Recherche et à la création concernant les conséquences de la grève du SÉTUE;
- ATTENDU la lenteur inacceptable du rythme de négociation en situation de grève alors qu'on devrait s'attendre au contraire à une accélération et à une augmentation du nombre des séances;
- ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 21 janvier 2016 intitulée *Réaction du SPUQ à la grève du SÉTUE et ses conséquences*;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

- RÉAFFIRME l'importance et la nécessité de la fonction d'auxiliaire de recherche et d'enseignement tant pour les étudiantes, étudiants syndiqués ou suivant des cours (soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, soutien financier, formation et complément à l'enseignement, à la recherche et à la création), que pour le corps professoral (soutien à l'enseignement, au développement et au rayonnement de la recherche et de la création), et pour l'Université (recrutement, organisation d'activités scientifiques et artistiques);
- DEMANDE au Comité exécutif du SPUQ de poursuivre ses démarches à la Commission des relations de travail pour déterminer si les professeures, professeurs, maitres de langue doivent effectuer le travail des employées, employés étudiants du SÉTUE en grève;
- EXIGE une prolongation d'une période indéterminée pour la remise des notes de la session d'automne 2015 pour les professeures, professeurs et maitres de langues se trouvant dans l'impossibilité de les remettre aux dates fixées par la direction;
- EXIGE de la direction qu'elle demande aux organismes subventionnaires un prolongement supplémentaire exceptionnel des périodes prévues pour l'utilisation des subventions et les rapports de recherche et de création;
- EXIGE une compensation financière correspondante au nombre d'heures supplémentaires effectuées par les professeures, professeurs et maitres de langues;
- EXIGE de la direction de l'UQAM qu'elle mette tout en œuvre pour intensifier le rythme des négociations avec le SÉTUE afin de conclure une convention collective dans les plus brefs délais.

Des professeurs, professeures des départements de Communication sociale et publique, d'Histoire, d'Organisation et ressources humaines, de Philosophie, de Science politique, et de l'École des médias informent l'Assemblée générale que leurs assemblées départementales respectives ont votés des résolutions et demandent que le sixième attendu soit modifié en

conséquence. Une professeure demande que les attendus mentionnent l'apport des membres du SÉTUE à la composante « services aux collectivités ».

AMENDEMENT

Sylvano Santini, appuyé par François Bergeron, demande d'ajouter à la fin de la résolution « exige le versement des bourses FARE retenues en vertu de la grève du SÉTUE ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT

Thérèse St-Gelais, appuyée par Livain Breau, demande d'intégrer « une convention négociée » dans le dernier élément de la résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16AG430 RÉACTION DU SPUQ À LA GRÈVE DU SÉTUE ET SES CONSÉQUENCES

ATTENDU la grève illimitée déclenchée par les employées, employés membres du SÉTUE le lundi 7 décembre 2015;

ATTENDU que les tâches exercées par les membres du SÉTUE sont indispensables au bon fonctionnement des activités de recherche, de création et d'enseignement ainsi que des services à la collectivité de l'Université et qu'elles contribuent non seulement à la qualité de la formation de l'ensemble de la population étudiante et à son recrutement, mais aussi à l'excellence de la recherche et de la création, des services à la collectivité et au rayonnement de notre université;

ATTENDU la requête déposée à la Commission des relations du travail par le SPUQ et le SCCUQ et le report aux 2 et 11 mars 2016 de l'audience sur l'ordonnance permanente visant à clarifier le rôle des professeures, professeurs, maitres de langue, et personnes chargées de cours par rapport à celui des auxiliaires d'enseignement, de recherche et de création et des services à la collectivité;

ATTENDU la surcharge de travail impossible à assumer par les professeures, professeurs et maitres de langue dans la période de temps imposée par la direction;

ATTENDU l'impossibilité de mener les recherches et les projets de création subventionnés à l'intérieur des périodes fixées par les organismes subventionnaires ou lors des contrats établis ainsi que de mener les recherches destinées aux collectivités;

ATTENDU les résolutions des départements de Communication sociale et publique, de Géographie, d'Histoire, d'Histoire de l'art, de Mathématiques, d'Organisation et ressources humaines, de Philosophie, de Science politique, de Sciences juridiques, de Sexologie et de l'École des médias et de l'École de travail social;

ATTENDU les nombreuses lettres envoyées par les professeures, professeurs et maitres de langue au recteur, au vice-recteur à la Vie académique et à la vice-rectrice à la Recherche et à la création concernant les conséquences de la grève du SÉTUE;

ATTENDU la lenteur inacceptable du rythme de négociation en situation de grève alors qu'on devrait s'attendre au contraire à une accélération et à une augmentation du nombre des séances;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 21 janvier 2016 intitulée *Réaction du SPUQ à la grève du SÉTUE et ses conséquences*;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

RÉAFFIRME l'importance et la nécessité de la fonction d'auxiliaire de recherche et d'enseignement tant pour les étudiantes, étudiants syndiqués ou suivant des cours (soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, soutien financier, formation et complément à l'enseignement, à la recherche et à la création), que pour le corps professoral (soutien à l'enseignement, au développement et au rayonnement de la recherche et de la création), et pour l'Université (recrutement, organisation d'activités scientifiques et artistiques);

DEMANDE au Comité exécutif du SPUQ de poursuivre ses démarches à la Commission des relations du travail pour déterminer si les professeures, professeurs, maitres de langue doivent effectuer le travail des employées, employés étudiants du SÉTUE en grève;

EXIGE une prolongation d'une période indéterminée pour la remise des notes de la session d'automne 2015 pour les professeures, professeurs et maitres de langues se trouvant dans l'impossibilité de les remettre aux dates fixées par la direction;

EXIGE de la direction qu'elle demande aux organismes subventionnaires un prolongement supplémentaire exceptionnel des périodes prévues pour l'utilisation des subventions et les rapports de recherche et de création;

EXIGE une compensation financière correspondante au nombre d'heures supplémentaires effectuées par les professeures, professeurs et maitres de langues;

EXIGE de la direction de l'UQAM qu'elle mette tout en œuvre pour intensifier le rythme des négociations avec le SÉTUE afin de conclure une convention collective négociée dans les plus brefs délais ;

EXIGE le versement des bourses FARE retenues en vertu de la grève du SÉTUE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente du SPUQ invite les membres du corps professoral à signer, et à modifier au besoin, la lettre type insérée dans le dossier des participantes et participants et de l'envoyer à la direction.

Levée de la réunion à 15 h 15.

La présidente,

Le secrétaire général,

Michèle Nevert

Louis Martin

Liste des documents remis (Assemblée générale extraordinaire du SPUQ, vendredi 29 janvier 2016)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale tenue le lundi 30 novembre 2015
3. SPUQ, « Bourses d'études du SPUQ », communiqué
4. SPUQ, projet de résolution : « État de la négociation et convocation d'une Assemblée générale »
5. SPUQ, lettre type : « Réaction à la grève du SÉTUE et ses conséquences »
6. SPUQ, projet de résolution : « Réaction du SPUQ à la grève du SÉTUE et ses conséquences »